



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

AR Prefecture

006-210600979-20231216-DELIB2023040-DE
Reçu le 18/12/2023

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

Extrait des délibérations du Conseil
Municipal N°2023040

**ETUDE HYDRAULIQUE ET HYDRO-
SEDIMENTAIRE DU VALLON DU
SCORDIGLAUS**

L'an deux mille vingt trois, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Gilles TASSONE-CASTEL, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON, Pierre NUNEZ

Absent : Jacky PONSOT

Pouvoirs : Mélissa MARGALHAN-FERRAT à Marc BELVISI, Christine FONTAINE à Jackie PIAZZA, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI

Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

.-.-.-.-.-

**ETUDE HYDRAULIQUE ET HYDRO-SEDIMENTAIRE
DU VALLON DU SCORDIGLAUS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les très gros désordres causés par la tempête Alex du 2 octobre 2020. Le vallon du SCORDIGLAUS, dont les eaux pluviales en très fortes quantité ont provoqué des débordements ont impacté la route départementale, les maisons ainsi qu'un poste de relevage de la station d'épuration.

Afin de déterminer les meilleures solutions techniques pour résoudre ce danger, il convient de commander une étude hydraulique et hydro sédimentaire du vallon du SCORDIGLAUS.

Monsieur le Maire propose de choisir le devis présenté par l'agence RTM (Restauration des Terrains en Montagne-ONF) qui correspond parfaitement à cette problématique, et ce pour un montant de 17 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le devis présenté par l'agence RTM pour l'étude hydraulique et hydro sédimentaire du vallon du SCORDIGLAUS pour un montant de 17 500 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Marc BELVISI



Le secrétaire de séance
Christian ZAETTA